

CONTRAT DE LOCATIONS SALLES 2026. Rév 2

Réservation souhaitée pour le :

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez disposer prochainement de nos locaux, (voir plan).

Veuillez trouver ci-dessous les différentes possibilités qui vous sont offertes.

Dans la location de la salle René HITTER sont compris :

- 1 cuisine avec :
 - 1 lave-vaisselle (produits fournis)
 - 1 combiné réfrigérateur
 - 1 gazinière 2 feux + ensemble casseroles, marmites etc...
 - 1 chauffe plat à 2 compartiments
 - 150 couverts (assiettes, fourchettes, couteaux, cuillères, tasses à café rangés dans 6 compartiments de 25)
 - 104 verres à eau 16cl,
 - 104 verres à eau 25cl
 - 104 coupes à champagne
 - 1 four à chaleur tournante 7kW (en option)
 - 1 combiné réfrigérateur supplémentaire placé dans le couloir
 - 1 percolateur
- 1 hall d'entrée avec :
 - 1 bar
 - 1 arrière-bar réfrigéré
 - 1 lave verre (produit fourni)
- 1 ensemble balais, pelles balayettes et seaux avec serpières
- Tous les produits d'entretien.

Ne sont pas compris les éponges et chiffons

<u>Tarifs applicables au 01/01/2026 :</u>	Tarif Commune	Acompte Commune	Tarif Hors commune	Acompte Hors commune
Grande salle (René Hitter) (Week-End)	400 €	200 €	420 €	210 €
Grande salle (René Hitter) Jour férié	200€	100€	220€	110€
Grande salle (René Hitter) + salle N°2 (30x personnes) (Week-End)	450 €	225 €	470 €	235 €
Grande salle (René Hitter) Nouvel an	650 €	325 €	670 €	335 €
Grande salle (René Hitter) + salle N°2 (30x personnes) Nouvel An	720 €	360 €	740 €	370 €
Supplément petite salle N°3 (14x personnes)	45 €		60 €	
Utilisation du four	25€		25 €	

Rangement des locaux :

Les locaux utilisés devront être rangés avant le départ. Pour la grande salle, les tables et chaises devront être disposés comme indiqué sur le plan affiché au mur à l'entrée de la grande salle. Toutes les chaises non utilisées devront être rangées au fond de la salle ou sur le côté gauche de la scène, derrière le rideau.

Les lumières doivent être éteintes et en période de chauffage, les thermostats des radiateurs mis sur la position 1,5.

Nettoyage des locaux :

Le vidage des poubelles, le nettoyage des salles et des sanitaires sont à la charge de l'utilisateur. Tous les déchets sont à emporter.

Cependant, si vous le souhaitez, notre association pourra faire exécuter le nettoyage des locaux à votre place, pour un montant de 200.00 €. Somme, qu'il vous faudra régler séparément lors de la restitution des clés.

Parkings :

Pour ne pas gêner le voisinage, vous ne conseillons fortement de ne pas utiliser les parkings situés rue des fauvelles mais uniquement le parking

intérieur en passant par le portail rue de la mère l'oie. Voir plan implantation générale.

Les accès au grand Parking, doivent être impérativement refermés lors du départ.

En cas de véhicules en nombre, vous devez à utiliser en priorité les emplacements situés autour de l'église Don Bosco, rue de la mère l'oie et rue du coq gaulois.

Caution :

Lors de la réservation, il est demandé aux utilisateurs un chèque de caution de 400.00 € et un chèque de propreté de 100€ à l'ordre de l'association RENCONTRE & LOISIRS.

Pour des locations lors du réveillon de Nouvel an, ou pour des durées supérieures à 2 jours, la caution est portée à 600.00 €.

Nota : si les locaux ne sont pas libérés au plus tard le lundi matin à 9H30, rangés et rendus dans leur état de propreté initial, le chèque de caution de 100€ sera conservé.

Exemple de retenue de la caution de 400€ :

- Dégradations et salissures des locaux, du mobilier ou des équipements, des panneaux d'isolation phonique, des abords des équipements intérieurs et extérieurs (portes alu, volets électriques, portails, portillon, chauffage réversible)
- Différence constatée entre l'inventaire avant et après utilisation
- Utilisation abusive du papier toilettes avec risque de bouchage des conduits d'évacuation
- Mise hors service du matériel électro-ménager et chauffage réversible
- Perte des clés. En cas de perte il sera facturé le changement de barillet ainsi que le nombre de jeux de clés

- Plainte pour tapage nocturne déposée à la gendarmerie par le voisinage
- Non-respect des conditions d'utilisation....

Important : Le chèque de caution sera éventuellement rendu après la prise en charge de votre assurance civile des dégâts occasionnés.

Exemple de retenue de la caution de 100€ :

- Nettoyage des tables avec du produit vaisselle mis à disposition (**attention pas de produit abrasif type Scotch brite**). Bien les sécher
- Débarrasser les rebords de fenêtres
- Nettoyage des sols avec les produits mis à disposition (1x bouchon pour 10l d'eau), des sanitaires, vider des poubelles, des plans de travail, cuisine, comptoir et chariot, des lave- vaisselle et lave- verre selon les consignes affichées, four des frigos, plaque de cuisson et des filtres de la hotte (**attention pas de produit abrasif type Scotch brite**).
- Emporter les poubelles. Ne rien laisser sur place

Sécurité :

Lors de votre venue, les accès à nos locaux devront être absolument dégagés pour permettre l'évacuation de la salle en cas de problèmes.

- Porte d'entrée
- Portes de secours
- Aucunes voitures ou encombrements ne doivent être devant le local technique dans la cour pour permettre aux secours d'intervenir si nécessaire
- Les feux d'artifice et feux de bengales surtout à l'intérieur sont interdits
- Le chargement des batteries de vélos ou trottinettes est strictement interdit

La sonorisation utilisée devra être impérativement raccordée sur les prises adaptées sur le côté gauche de la scène pour couper celle-ci en cas de déclenchement manuel de l'alarme incendie.

Tous les éléments de décoration ou d'habillage flottants, tels que panneaux publicitaires flottants de surface supérieure à 0,50 mètre carré, guirlandes, objets légers de décoration, rideaux, voilage etc., situés à l'intérieur des locaux sont interdits sauf s'ils sont de catégorie M1 (inflammable) avec présentation du certificat de conformité valable.

Il est bien entendu interdit de fixer des décorations ou des éclairages par tout système entraînant la réalisation de trous dans les murs ou au plafond (pointes, vis,)

Dans tous les cas, si les conditions de location ne sont pas respectées, la location sera purement annulée et l'acompte versé ne sera pas rendu.

Nuisances sonores :

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la tranquillité des riverains. Il est impératif, à partir de 22H, ne plus faire de bruit à l'extérieur. Veuillez ne plus faire sortir les enfants, couper votre musique, parler très fort etc....

De même à l'intérieur veuillez baisser votre son de 10dB, et surtout de fermer les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur.

Tout abus pourra être sanctionné par la police ou la gendarmerie, dans le cadre des lois concernant le tapage nocturne.

VOIR ARRETE MUNICIPAL N° : 829/2022 JOINT

Accès au local technique à l'extérieur

Seuls les 2 membres de Rencontre & Loisirs ont accès à ce local ou sont stockés les tables et banc pour l'extérieur. Il est impératif de respecter cette condition, le local étant interdit au public. En cas de non-respect Rencontre & Loisirs déclinera toute responsabilité.

Vous devez vérifier que vous êtes bien assurés en responsabilité civile, pour le cas où des dommages seraient causés au matériel ou aux bâtiments pendant la période où vous louez nos locaux. En cas de doute, nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur.

Consignes de sécurité incendie :

« Vous êtes témoin d'un départ de feu ou de fumée ..



Sur quel boîtier allez-vous appuyer :



Photo A

Un boîtier déclencheur manuel est un dispositif de sécurité incendie qui permet d'alerter immédiatement en cas de départ de feu.

Ils sont situés à chaque issue de secours



Entrée



Salle RH



Couloir Salle 2



Sous-Sol

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Déclenchement de l'alarme et alerte des secours

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, fumées ou odeurs suspectes

- Ne considérez jamais qu'il s'agisse d'un exercice ;
- Restez calme, faites évacuer les locaux, sans paniquer et allez au point de rassemblement (Terrasse à l'entrée de la salle)

- Déclencher l'alarme en appuyant sur le boîtier alarme incendie situés à chaque sorties de secours (Photo A)
- Avertir les occupants des locaux de procéder à l'évacuation (avec des signaux sonores prédéfinis).
- Utilisez toutes les issues de secours pour fluidifier l'évacuation
- Ouvrir grandement les passages munis de 2 portes (crémones, poignées tournantes etc)
- Privilégiez les issues de secours donnant directement en dehors du bâtiment
- Désignez des personnes « guide file » et « serre file »
- Recensez le public au point de rassemblement (**manque t'il quelqu'un ?**).
- Mettez en sécurité les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en appliquant les consignes spécifiques de prise en charge des PMR propres à notre établissement (guidez vers les espaces d'Attente sécurisés et restez avec elles, aidez à l'évacuation, transfert ...)
- Refermez toutes les portes et fenêtres pour éviter la propagation

COMPORTEMENT EN CAS DE FUMÉES

Déclenchement de l'alarme et alerte des secours

- Évacuer si le chemin est sûr. Mais si la fumée est trop dense ou l'air trop chaud, rester dans une pièce : ferme la porte, boucher les interstices, sous la porte, autour des fenêtres, etc.), et signaler votre présence aux secours
- Rester au ras du sol. La fumée monte : s'accroupir ou ramper permet de respirer un air moins toxique
- Fermer les portes derrière vous. Une porte fermée ralentit fortement la propagation de la fumée et du feu. (*Cela même au domicile*)

Des extincteurs sont installés dans le grande salle et le sas d'entrée. A utiliser par des personnes qualifiées mails il faut impérativement téléphoner au 18 ou 112.

EVACUATION

Organisation de l'évacuation :

- Se diriger vers les issues de secours signalées
- Rejoindre le point de rassemblement
- Réaliser le recensement et informer les secours des éventuels absents.



Voir plan d'occupation dernière feuille



Une alerte aux secours doit comporter



 **18 Interconnexion des services**

112 / 15 / 17

**114 pour les personnes sourdes,
Malentendantes et aphasiques**

 **Le lieu précis de l'accident**

24 rue des fauvettes
68310 WITTELSHEIM

 **La nature de l'accident**

Incendie, explosion, fumées, odeurs
...

 **Le nombre et l'état des victimes**

Combien de personnes sont impliquées ?
Sont-elles conscientes ? Blessées ?
Coincées ? En danger immédiat ?

 **Les mesures prises**

(Déclencher l'évacuation,
utilisation des extincteurs)

 **Les risques éventuels**

Présence de fumées, gaz, électricité, produits dangereux,
circulation, feu qui se propage, etc. Ensuite, **il faut
attendre les consignes de l'opérateur sans
raccrocher avant qu'on vous le demande.**

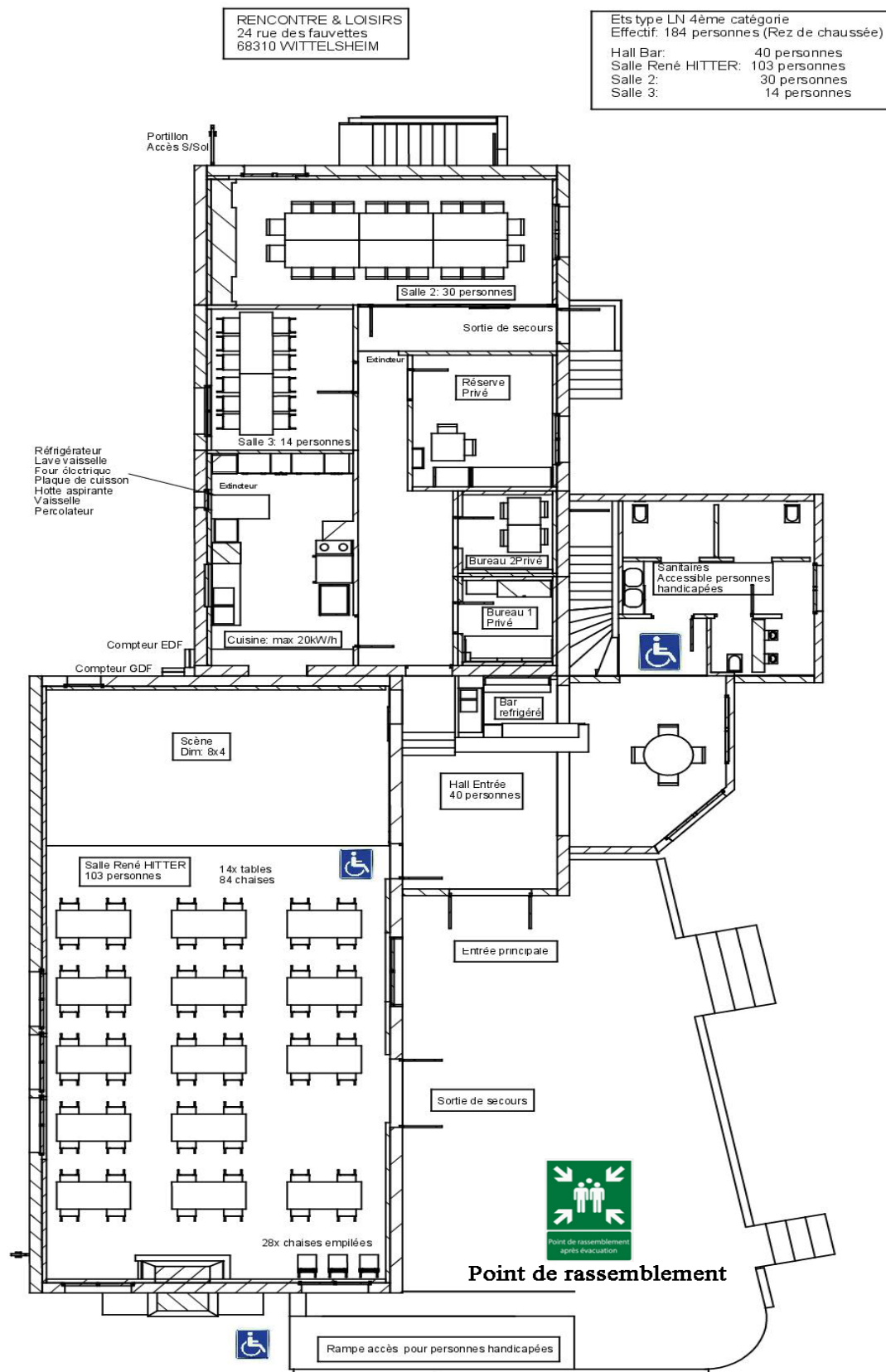
Personnes à prévenir en cas d'alerte aux secours

**M MACHLIK Hubert Responsable sécurité au 03 89 47
ou 06 89 47 62 54**

62 54

M MEYER président de R&L au 07 71 00 86 97

Plan d'occupation des locaux



Quelques précisions :

📍 **Location** : Les clés des locaux seront remises au locataire le samedi matin **ou** éventuellement le vendredi soir selon convenance, et si les locaux sont libres le vendredi. Le retour des clefs se fera le lundi au plus tard à 9H30, les locaux étant bien entendu rangés et nettoyés.

Cas particulier : En juillet pour maintenance et en août ils ne sont pas loués du tout.

Dans tous les cas, les heures exactes de la remise des clés vous seront communiquer le lundi précédent votre manifestation par le responsable de location.

Sauf en cas de location de **toutes les salles**, nous ne pouvons pas garantir un accès exclusif à l'ensemble des locaux. Le vendredi soir, des groupes ou associations peuvent avoir besoin d'une partie de ceux-ci. Dans ce cas, les personnes ayant loué, n'auront accès le vendredi soir qu'à la grande salle et à la cuisine. Attention : dans ce cas vous ne pourrez peut-être pas disposer de toutes les tables le vendredi soir, avant le départ des autres occupants des locaux.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de dormir sur place, l'association Rencontre et Loisirs n'étant pas assurée pour ce type d'utilisation des locaux.

IMPORTANT: Vous voudrez bien retourner la fiche de confirmation de réservation, le bulletin d'adhésion et **le contrat de location parafé à chaque page et signé lu et approuvé à la dernière** à l'association Rencontre et Loisirs après les avoir complétés, accompagnés du chèque d'acompte, du montant de la cotisation annuelle à Rencontre et Loisirs (20.00 €) et des chèques de caution, dans les plus brefs délais, à association Rencontre & Loisirs 24 rue des fauvettes - 68310 WITTELSHEIM - **Tel : 07 71 00 86 97**. (Chèques établis à l'ordre de l'association.)

Votre envoi tiendra lieu de réservation définitive, et les locaux seront mis à votre disposition à la date demandée.

Seules les personnes ayant communiqué une adresse mail, recevront une confirmation de la prise en compte de leur réservation.

L'acompte et la cotisation seront encaissés par l'association RENCONTRE & LOISIRS lors de la réservation et seront conservés en cas de désistement.

Le solde du montant de la location sera à payer lors de la remise des clefs.

Par ailleurs, nous vous rendons attentifs au fait que le demandeur engage sa responsabilité, et ne peut en aucun cas effectuer la location pour une tierce personne.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le responsable des locations le moment venu. Les noms des responsables de garde sont affichés dans nos locaux

Wittelsheim le :

Lu et approuvé :